

N/REF : 3/10/2024 7H55 C:262735 I:35631
V/REF : OSMIL806069465
V/Email reçu le Jeudi 03/10/2024 a 7H55

FONCIA AGDA
Agence AGDA Andreolety
85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS

IMMEUBLE : LES SABLES D'OLONNE
1 AV RHIN ET DANUBE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 09 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 DANUBE - PROPRIETAIRE MR LANCIEN KEVIN 06 24 53 53 62
OU LOCATAIRE 4EME ETAGE MME VEAUX 06 62 90 89 56

MOTIF : INTERVENIR POUR COLONNE EU EST BOUCHEE
VOUS POUVEZ CONTACTER MR LANCIEN (PROPRIETAIRE OCCUPANT) OU SA VOISINE
DU 4EME ETAGE MME VEAUX 06 62 90 89 56 CHEZ QUI CA REFOULE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/10/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE L ECOULEMENT CUISINE ET COLONNE
CONTROLE BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 09/10/24 a 09H25 Mme P PIOCH

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35
TOTAL H.T.				265,35
T.V.A. a 10,00%				26,53
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>291,88</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN